

Castelnau Mag'



Magazine d'information municipale N°1

Janvier 2021



*Meilleurs
Voeux 2021*

SOMMAIRE

Édito p.3

Actualités p.4

Urbanisme p.9

CCAS p.15

Enfance et jeunesse p.16

Culture et Patrimoine p.18

Environnement p.20

Vie des associations p.23

Tribune libre p.27

Infos pratiques p.28



Responsable de la publication
Didier MICHEL

Rédaction
Mairie de Castelnau de Guers

Distribution
Assurée par les élu(e)s

Nous remercions toutes les personnes et les associations qui ont collaboré à la réalisation du magazine et qui ont accepté la publication de leurs photos.



Diffusion

Page Facebook

« Castelnau Notre village »

Site mairie

<https://www.castelnau-de-guers.com>

Le mot du Maire



Chères Castelnaulaises, chers Castelnaulais,

Un virus, organisme microscopique, a déferlé sur la planète entière au cours de cette année, nous obligeant à changer profondément et durablement notre mode de vie, à restreindre nos libertés, à quasiment abandonner notre vie sociale, à nous protéger à tout instant, sans compter les immenses dégâts économiques dont nous mesurons à peine les premières conséquences.

Nous avons cependant la chance de vivre dans un pays, dans une région, dans un village où les choses sont peut-être un petit peu plus faciles qu'ailleurs.

Vous avez entre les mains le N° 1 de « Castelnaud Mag' » que vous trouverez dans vos boîtes à lettres 2 fois par an, en alternance avec la lettre d'info.

Bien sûr, les associations, mesures sanitaires obligent, n'ont quasiment pas pu animer le village et nous mesurons alors l'importance de leur action pour notre vie sociale.

2020 a donc été une année triste, une année particulière dont on se souviendra longtemps. Malgré les difficultés, il faut aller de l'avant.

En 2021, nous devrions peu à peu voir apparaître le bout du tunnel et retrouver une vie plus normale.

Peut-être alors pourrions-nous considérer 2020 comme une parenthèse qui nous aura donné l'occasion de revenir à l'essentiel, comme se promettre de changer de comportement, de consommer plus responsable, plus local, plus sain. Mais saurons-nous ne pas oublier quand nous aurons repris le quotidien ?

Meilleurs vœux à toutes et à tous.

Prenez soin de vous, de vos proches et des autres.

Didier MICHEL, Maire de Castelnaud de Guers



Enquête de recensement 2021

Suite à la pandémie de la COVID19, l'INSEE a décidé, à titre exceptionnel, de reporter en 2022 l'enquête annuelle de recensement initialement prévue en 2021.
RDV donc en janvier/février 2022.
Merci d'en prendre note.



Circulation des 2 roues dans la garrigue

Les garrigues vallonnées de notre village attirent les randonneurs (le parcours balisé de St Antoine est le chemin de rando le plus pratiqué du département), les promeneurs, les amateurs de nature, mais aussi les amateurs de VTT, les sportifs ou en famille.

Les chasseurs sont les plus anciens pratiquants de ces garrigues, même si le gibier s'est raréfié.

A part quelques rares énergumènes, tout le monde arrive à pratiquer son loisir en harmonie, dans le respect de chacun.

Depuis quelques temps cependant, on assiste à la présence de plus en plus fréquente de motos tout-terrain. Bruyantes, polluantes, dangereuses, destructrices pour l'environnement en dégradant les sols, cette pratique est rigoureusement interdite et peut être punie de 1500 € d'amende.

Des panneaux aux chemins des principales entrées de la commune existent et d'autres vont être implantés.

Même si l'infraction est difficile à constater (vitesse, absence de plaque d'immatriculation), une action est envisagée avec la gendarmerie ou les gardes-chasse.

Cérémonies commémoratives

Pour cause de COVID, les commémorations qui nous rassemblent habituellement autour de notre mémoire collective n'ont pu avoir lieu.

Le 11 novembre puis le 5 décembre, journée d'hommage aux morts de la guerre d'Algérie et aux combats du Maroc et de Tunisie, les cérémonies ont consisté en un dépôt de gerbes avec les représentants des anciens combattants et les adjoints sur nos quatre lieux de mémoire : monuments aux morts, place et stèle des frères Barthélémy.

Suite au décès de Guy Brengues, nous avons lancé un appel pour recruter deux jeunes castelnaulais pour assurer la mission de porte drapeau.

Kilian, amateur de foot et de moto et Alice, qui pratique la boxe et veut entrer dans l'armée ou la gendarmerie, tous deux actuellement au collège

Jean Bène à Pézenas, ont répondu à notre appel.

Lors des prochaines manifestations, ils officieront donc à tour de rôle et honoreront avec fierté le drapeau de notre commune.

Ils illustrent l'affirmation des valeurs de notre république auprès des jeunes.



CASTELNAU DE GUERS
*Arrêté municipal du
24 mai 2007
Sont interdits
tous les véhicules
à moteur
et notamment les
véhicules spéciaux
tout terrain 4x4
2 roues et quads
sur toute la garrigue
de la commune*



Travaux rue Néréide

Afin de pouvoir répondre à la demande de logements sociaux, les services techniques ont effectué des travaux de réfection d'un appartement municipal situé rue Néréide.

Suite aux nombreuses fuites de la toiture, cet appartement était inoccupé. Il a donc fallu procéder à :

- * la réfection de la couverture, la dépose des plafonds du séjour et de la salle d'eau,
- * la mise aux normes de l'installation électrique,
- * la création d'une douche carrelée avec un nouveau WC,
- * la mise en peinture de l'ensemble,
- * le remplacement du revêtement de sol,
- * la création d'une cuisine équipée avec four et plaques de cuisson ainsi qu'un nouveau chauffe eau.

Bienvenue en janvier à la nouvelle locataire et à sa fille.



La commune est propriétaire de 8 logements

- ◆ Rue Néréide : 3 - le dernier étage a été rénové, couverture et intérieur ;
- ◆ Avenue Minerve : 1 ;
- ◆ Plan du Beffroi : 2 - 1er étage dont nous n'avons toujours pas les clés depuis Octobre ;
- ◆ Rue Silène : 1 ;
- ◆ Rue Parnasse : 1 - couverture en cours de rénovation par l'entreprise Munoz.

Certains de ces appartements mériteraient des travaux d'amélioration et de mise aux normes de confort actuelles.

Cependant, un laisser aller dans la gestion des loyers pendant des années, avec de nombreux loyers impayés et non recouverts (23 344€ actuellement), ne permet pas pour l'instant d'engager des travaux de rénovation.



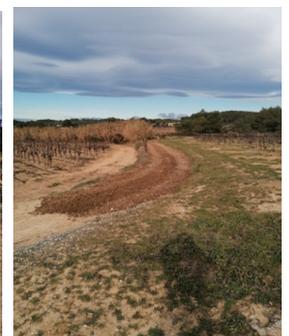
Suite des travaux de remblaiement

Depuis plusieurs semaines déjà, les agents du technique travaillent à la remise en état de différents chemins et ruisseaux.

Ils sont maintenant équipés d'un godet de curage trapézoïdal. Les ruisseaux sont nettoyés afin de canaliser les eaux de ruissellement.

La stabilisation des chemins se poursuit en mettant du tout-venant pour les rendre plus praticables.

Ces travaux d'entretien sont indispensables pour permettre une meilleure circulation des différents pratiquants.



Ex maison de Mr et Mme Peyroche

Pour quelles raisons nous souhaitons revendre ce bien ?
Il faut rappeler que l'ensemble de la propriété de Mr et Mme Peyroche a été acheté pour 530 000€, quasi intégralement financé par l'emprunt (500 000 €).

Rappelons également l'endettement qui génère un remboursement annuel de 102 824€ (capital + intérêts).

A cela, il aurait fallu ajouter le coût des travaux pour transformer cette habitation en équipement capable d'accueillir du public.

Rappelons enfin que la commune possède déjà un parc immobilier très important et coûteux à entretenir :

- L'ancien local des pompiers ;
- La cave coopérative et le local attenant ;
- 8 appartements sociaux et 1 appartement école ;
- La maison du peuple ;
- 1 salle polyvalente ;
- Les anciens ateliers municipaux ;
- La chapelle des Pénitents ;
- La salle Michel et Christiane Bosquier ;
- La salle Arts au château ;
- L'ancienne poste.



Parc ouvert au public avec des jeux et des bancs



Partie réservée à l'école et au centre de loisirs

La limite orange délimite les deux terrains : celui de la vente avec la maison et celui conservé par la mairie. Elle est tracée ici à titre indicatif pour donner une vue globale. Le bornage du géomètre déterminera l'emplacement exact.



Revenir la partie habitation de la propriété, garder le terrain nécessaire pour le centre de loisirs, un lieu de détente pour tous et un agrandissement de l'école si c'est un jour nécessaire, c'est avant tout un souci de bonne gestion. Cet environnement sera préservé tel qu'il est, aucun arbre ne sera coupé.

Travaux et aménagements réalisés à l'école et au centre de loisirs

- Peinture de l'entrée de l'école, des 2 préaux,
- Nettoyage de rideaux et commande de rideaux occultants,
- Installation d'un vidéoprojecteur,
- Installation d'un lavabo dans la cour de la maternelle,
- Réparation du visiophone.

Des travaux d'entretien (réparation de portes, révision des vélos, collage des dalles de mousse sous les jeux ...) sont effectués régulièrement. Un grand nettoyage et la désinfection approfondie des locaux ont lieu pendant les vacances scolaires.



La chapelle des pénitents

La chapelle des pénitents a fait l'objet par la précédente municipalité d'un bail emphytéotique de 99 ans, c'est à dire que dans 99 ans, la chapelle reviendra à son propriétaire, l'évêché. Mais jusque-là, l'entretien nous incombe entièrement.

La toiture a été refaite pour 55 807 €.

Or, une très mauvaise surprise est apparue depuis quelques mois : le mur côté rue Silène se fissure dangereusement.

Nous avons demandé une expertise au bureau d'étude qui a travaillé sur l'autre chapelle, celle du château. Son verdict est sans appel : il faut rapidement engager des travaux importants (qu'il a chiffrés à 62 000 €) si l'on veut sauver l'édifice. Ce n'était pas prévu mais nous avons dû classer ce dossier dans nos priorités.



RETOUR EN IMAGES

Avril - Distribution des masques

Le Conseil Départemental a livré 2500 masques lavables, en présence de Vincent Gaudy, Vice Président, et Julie Garcin Saudo.

Ces masques, financés par le Conseil Départemental avec une participation de la Région et de l'Etat, ont été distribués par les élus.



Septembre - Rentrée des classes

Le maire, le DDEN et les élus, en compagnie de la directrice Julie Nadal, ont accueilli parents et enfants dans une ambiance détendue malgré la COVID.

Toutes les mesures sanitaires étaient en place et l'école s'est adaptée à leurs évolutions liées aux nouvelles directives successives.

Pour rappel, 86 élèves sont inscrits à l'école et répartis en 4 classes.



Décembre - Vie de quartier

Depuis plusieurs semaines, l'épidémie de COVID19 nous a obligés à suspendre notre vie sociale, culturelle, sportive ...

Au mois de décembre, certains de nos concitoyens ont décoré leur façade et égayé nos rues. Un petit air de fête était présent dans le village !



Octobre - Hommage à Samuel Paty



Un hommage a été rendu à Samuel Paty, professeur d'histoire géographie, assassiné devant le lycée où il enseignait.

Le maire, dans son discours, a rappelé les valeurs de la République et a défendu la liberté d'enseigner.

La lettre d'Albert Camus, écrite à son instituteur après avoir reçu le Prix Nobel de littérature a été lue par Hugo Scotto.

L'assemblée a observé une minute de silence avant d'entonner la marseillaise.

Le drapeau de la mairie a été mis en berne.

Marché de Noël 2020

Le samedi 12 décembre 2020 a eu lieu le traditionnel marché de Noël qui, malgré le contexte sanitaire, a rencontré un franc succès !

Pas moins de 23 exposants étaient présents dans la joie et la bonne humeur dont trois associations : le Club du 3ème âge, le Cercle occitan et les Chats libres de Castelnaud de Guers et douze artisans, commerçants et/ou créateurs : Goldenxshop, Anna Hauser-Pellerin, Sublime la fourmi, Anne-Marie Guizard, Caroline Roggeman Créations, Régis Dubost, Atelier Daurée, la Boulangerie pâtisserie LM de Castelnaud de Guers, Elocréa11, Christophe Pons, Laure Créations et le restaurant Le Sans Vin. Également huit stands étaient tenus par des castelnaulais enjoués à l'idée de présenter le fruit de leurs passions.

Un merci tout particulier à la croix rouge qui, en plus d'assurer le secours à la personne par leur présence, a proposé la récolte de dons de jouets et de peluches, contribuant encore davantage à la magie de Noël.

Un grand merci à eux ainsi qu'à vous, castelnaulaises, castelnaulais et à tous les visiteurs qui vous êtes déplacés dans le respect des consignes sanitaires.

Ce succès nous a ravis et encouragés à renouveler l'expérience d'un marché de Noël en plein air sur la place de la mairie pour le mois de Décembre prochain, en espérant un retour à la normale d'ici là !

Nous imaginons déjà les améliorations à apporter et les nouveautés à vous proposer !



FÊTE VOTIVE

Notre fête locale annulée mais retrouvons-nous le temps d'une journée !

La fête votive est malheureusement annulée pour janvier. Le couvre-feu, les contraintes imposées par les autorités ne permettent pas d'organiser en intérieur un tel événement.

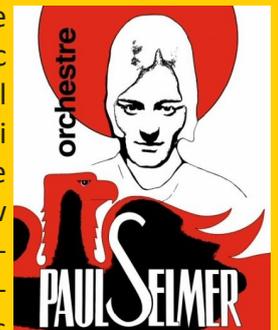
Néanmoins, ce n'est que partie remise !

Chers Castelnaulais, retenez tous dans vos agendas la date du samedi 29 mai. Tout au long de la journée, du matin jusque dans la soirée, des festivités seront organisées pour nous permettre de retrouver nos traditions.

Le loup fera le matin une déambulation dans le village. Le midi, un apéritif offert par la municipalité et préparé par vos commerçants aura lieu dans la cour du château au pied de la chapelle rénovée.

Dès 18h nous nous retrouverons sur la place de la mairie avec l'orchestre Paul Selmer qui nous réserve un grand show et bien des surprises. Une soirée joviale vous attend avec restauration sur place.

Nous attendons avec impatience de pouvoir fêter ensemble le retour des festivités et de la convivialité à Castelnaud de Guers !



Révision du PLU

Le nouveau conseil municipal a approuvé deux décisions en urbanisme :

- * **La révision générale du PLU** (approuvé en janvier 2020) a été engagée pour modifier l'emplacement du futur hameau agricole, étendre les zones constructibles autour du village pour permettre aux jeunes couples de s'installer et modifier le zonage de la cave coopérative pour l'adapter au projet de la halle de sport. Durée estimée : 2 ans.
Un nouveau cabinet d'urbanisme a été choisi : Urban Projects ;
- * **Une modification simplifiée n°1 du PLU**, procédure plus rapide, 6 mois, nous permet de modifier le devenir de la maison de Mr et Mme Peyroche et le vaste terrain accolé à l'école. Notre volonté est de dédier un espace de verdure au périscolaire et de pouvoir revendre la maison et une partie du terrain.

Comme il se doit, la population sera consultée dans ces 2 procédures très règlementées.



Nouveau RDV Urbanisme

Afin de guider au mieux ses administrés, le service urbanisme a décidé de dédier le mercredi matin aux rendez-vous.

Vous avez un projet, et vous avez besoin de précisions par rapport :

- aux architectes des bâtiments de France,
- au règlement du PLU de votre zone,
- au formulaire et les pièces qu'il faut.

Vous voulez avoir des renseignements sur les aides possibles.

Le service urbanisme répond à vos questions sur RDV le mercredi matin. Vous serez reçus par Claudia la secrétaire et Mr GUIBERT Michel, adjoint délégué à l'urbanisme.

N'hésitez pas à prendre RDV par email : urbanisme-elections@castelnau-de-guers.com ou par téléphone au : 04.67.98.16.94



**Document
à conserver**

FOCUS SPÉCIAL SUR LA DÉCLARATION PRÉALABLE

Tous les travaux sont soumis à déclaration sauf les constructions dont l'emprise au sol et la surface de plancher inférieures à 5 m² et les piscines de -10m².

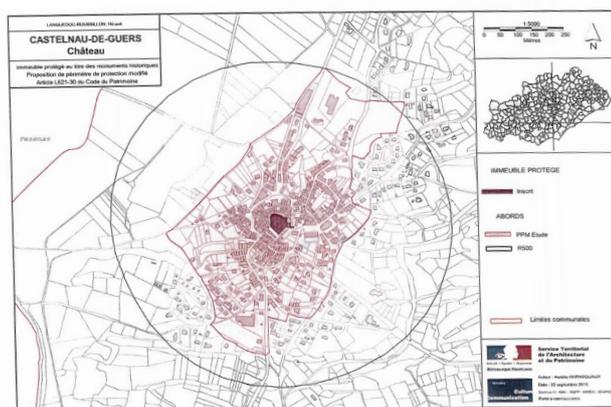
Exemples: Réfection de façade, remaniement de toiture, changement de menuiseries, de la porte de garage ou de la porte d'entrée, travaux de mur de clôture, création de piscine, abri de jardin, transformation d'un garage en bureau, ajout de fenêtre de toit....

Dans le périmètre de protection au titre des monuments historiques, l'avis de l'architecte des bâtiments de France est obligatoire. Il dicte ses prescriptions, recommandations ou ses observations afin que le projet ne soit pas de nature à porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur des abords du monument historique.

PIECES A FOURNIR EN FONCTION DU PROJET

**Projet visible depuis
l'espace public
et/ou
dans le secteur ABF**

	DP 1	DP 2	DP 3	DP 4	DP 5	DP 6	DP 7	DP 8	DP1 1
Abri de jardin	x	x		x	x	x	x	x	x
Clôture-mur-portail	x	x	x		x	x	x	x	x
Création d'ouverture	x	x		x	x	x	x	x	x
Division parcellaire	x	x							
Fenêtre de toit	x	x	x	x			x	x	x
Piscine	x	x	x		x	x	x	x	x
Ravalement de façade	x	x		x	x		x	x	x
Remplacement menuiserie	x	x		x	x	x	x	x	x
Reprise de toiture	x	x		x	x		x	x	x
Véranda- extension garage-carport -auvent	x	x	x	x	x	x	x	x	x



Plan du périmètre des Architectes des Bâtiments de France (ABF)

Consultable sur le site de la mairie.

Joindre le formulaire CERFA 13703

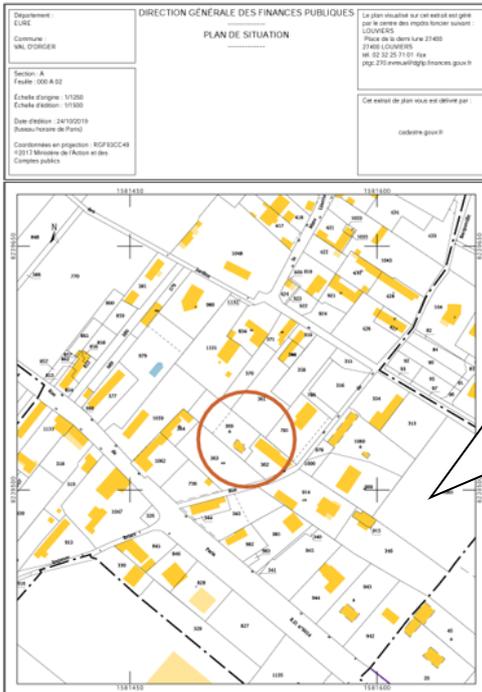
Prévoir 4 exemplaires complets du dossier.

Délai d'instruction : 1 mois. En périmètre des architectes des bâtiments de France 2 mois.

Tout dossier incomplet ne pourra pas être enregistré.

COMPRENDRE LES TYPES DE PLANS A JOINDRE

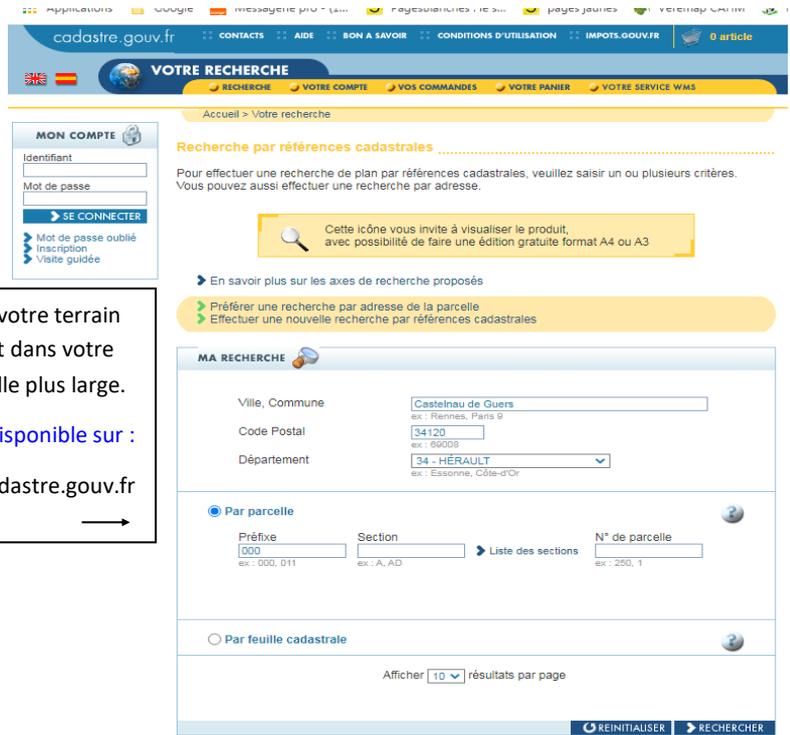
DP1- Un plan de situation – obligatoire pour tous les dossiers



Situer précisément votre terrain dans la commune et dans votre quartier à une échelle plus large.

disponible sur :

www.cadastre.gouv.fr



©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

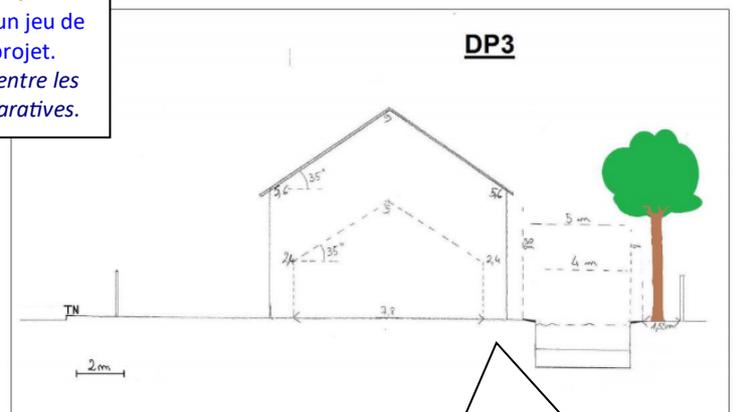
DP2- Plan de masse coté



Présenter le projet dans sa globalité (terrain, constructions à conserver, à modifier, à démolir, à édifier) en indiquant les dimensions.

Sur le plan différencier par un jeu de couleurs l'existant et le projet.
Bien indiquer les distances entre les bâtiments et les limites séparatives.

DP3- Plan en coupe



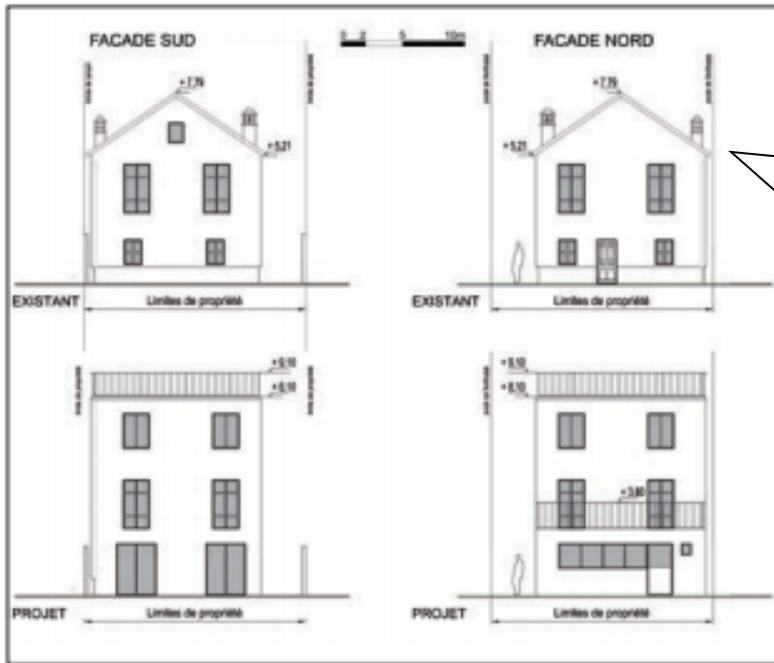
Faire apparaître le profil du terrain avant et après travaux et la (ou les) construction(s) par rapport au profil du terrain en précisant les hauteurs des futures constructions.

Imaginez que vous coupez votre maison en tranche.

Préciser les hauteurs actuelles !

TN : terrain naturel

DP4- Plan des façades



Représenter l'organisation des façades (**avant et future**). Ces plans permettent d'apprécier l'aspect extérieur de la construction à réaliser et permet de vérifier toutes les dimensions.

Prendre éventuellement une photo de la façade existante et appliquer un calque pour montrer les modifications.

DP5- Une représentation de l'aspect extérieur



EXISTANT

PROJET

Réaliser un photomontage à partir de photographie de la construction existante et d'un croquis du projet.

L'insertion du projet sur une photo permet d'apprécier l'aspect extérieur de la construction après modification.

DP6 – photographie paysage lointain



Prendre une photo du lieu de la construction et intégrer votre projet dans la photo à l'aide d'un papier calque.

Le document graphique montre comment le projet sera vu dans le paysage environnant depuis le domaine public.

DP7- Photographie proche



Prendre une photographie du terrain tel qu'il est actuellement dans un environnement proche.

Les prises de vues sont localisées et numérotées sur le plan de masse.

Cette photographie permet d'apprécier le paysage lointain avant projet et l'aspect des bâtiments ou des terrains avoisinants.

DP8 - Photographie paysage lointain



DP11- une notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux

Sur une feuille libre, décrire les travaux envisagés en faisant apparaître la nature des matériaux utilisés, leurs couleurs et les modalités de leur mise en œuvre et d'exécution du chantier.

Préciser le **RAL (code couleur à 4 chiffres)** des teintes choisies.

Vous pouvez joindre le devis d'un artisan.

CONSEILS ET AIDES AUX FINANCEMENTS DE VOS TRAVAUX

Vous ne savez pas si votre projet répond aux critères des architectes des bâtiments de France.

Pensez au CAUE, c'est un service public qui vous permettra d'avoir des conseils **GRATUITS** d'architecture, d'urbanisme et d'environnement.

Contactez le 04 99 133 700

POSSIBILITÉ DE SUBVENTIONS

Le service habitat de l'AGGLO est là pour vous aider pour la recherche de financement.....

Un numéro unique : 04 67 21 31 30

OBJECTIF RÉNOV'

Un dispositif mis en place par l'Agglo Hérault Méditerranée pour aider les propriétaires à rénover leur habitat.

Toutes les communes de l'Agglo sont concernées !



Commencez votre démarche en ligne facilement sur le site : monprojet.anah.gov.fr

Un accompagnement gratuit et personnalisé : Urbanis, des professionnels missionnés par l'Agglo Hérault Méditerranée, vous rappelle pour vous guider et convenir d'un rendez-vous (permanence, ou visite).



L'équipe vous accompagne dans votre projet :

- > Conseils et diagnostics techniques
- > Etudes de faisabilité
- > Plan de financement prévisionnel
- > Montage des dossiers de demande de subvention...

Tél. 04 67 21 31 30
maisonhabitat@agglohm.org

Périmètres d'intervention façades : <http://cahm.maps.arcgis.com/home/index.html>



OBJECTIF RÉNOV'

L'AGGLO SUBVENTIONNE LA RÉNOVATION DE VOTRE HABITAT !



POUR QUI ?

Le logement ou immeuble doit être construit depuis plus de 15 ans.

- PROPRIÉTAIRE OCCUPANT**
 - > Logement actuel ou en cours d'acquisition
 - > Sous conditions de ressources
- PROPRIÉTAIRE BAILLEUR**
 - > Location du logement pendant 9 ans
 - > Loyer maîtrisé
- SYNDICATS DE COPROPRIÉTAIRES**
 - > Travaux sur les parties communes
- FACADES DEVANTURES COMMERCIALES**
 - > Tout type de propriétaire
 - > Sous réserve de se trouver dans le périmètre



POUR QUELS TRAVAUX ?

Des travaux réalisés par des professionnels du bâtiment et qui ne doivent pas avoir commencés avant d'avoir finalisé votre demande de subventions.

- RÉNOVATION ÉNERGETIQUE**
> Isolation combles et murs, chauffage, menuiseries...
- TRAVAUX LOURDS**
Gros œuvre (toiture, planchers...), réseaux, équipements...
- RÉHABILITATION DES LOGEMENTS LOCATIFS**
Sur logements existants ou à créer.
- SUR PARTIES COMMUNES**
Réfection de toiture, de cage d'escalier... ou travaux d'amélioration énergétique
- TRAVAUX D'ADAPTATION DES LOGEMENTS**
Personnes âgées ou en situation de handicap (monte escalier, douche extra plate, pièces à vivre en Rez-de-chaussée...)
- RAVALEMENT DE FAÇADES ET DEVANTURES COMMERCIALES**
Enduit, zinguerie, ferronnerie, menuiserie, vitrine...

QUELLES AIDES ?

Des aides principalement apportées par l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), l'Agglo Hérault Méditerranée, certaines communes, la Région Occitanie.

- PROPRIÉTAIRE OCCUPANT SUBVENTION DE 35 À 75%***
 - + selon votre projet
 - Primes jusqu'à 6 800€
 - Aides possibles des caisses de retraite
 - Eco-prêt à 0%, crédit d'Impôt
- Possibilité d'un prêt, pour les propriétaires les plus modestes, de FDI SACICAP, pour boucler votre plan de financement.
- PROPRIÉTAIRE BAILLEUR SUBVENTION DE 30 À 45%***
 - + selon votre projet
 - Primes jusqu'à 4 500€
 - Eco-prêt à 0%, défiscalisation de 30 à 85% des revenus locatifs.
- SYNDICATS DE COPROPRIÉTAIRES SUBVENTION DE 25 À 50%***
 - + selon votre projet
 - Primes jusqu'à 3 500€
 - Eco-prêt à 0%
- RAVALEMENT DE FAÇADES ET DEVANTURES COMMERCIALES DE 25 À 30%***
 - Aide complémentaire jusqu'à 2 400€.
 - Subvention de certaines communes jusqu'à 25% sur des axes prioritaires.

*Sur un montant de travaux plafonné

La situation sanitaire inédite, présente depuis le début de notre mandat, limite toutes nos activités sociales et associatives.

Les ateliers et les projets

L'Atelier Informatique a permis à de nombreux Castelnaulais, lors des réunions les mercredis, d'appivoiser ou de consolider l'utilisation des outils numériques. Cette activité interrompue sera reprise dès que possible, l'information vous sera transmise. Didier et Sébastien y partagent leur savoir-faire et de précieux conseils pour se familiariser avec les différents services d'internet. Leur bonne humeur a engendré l'assiduité des participants et le plaisir de s'y retrouver.

L'Atelier Mémoire, plus d'une vingtaine de personnes, continue : chacun chez soi, avec des échanges et un lien maintenu à distance.

Les projets intergénérationnels restent en veille, distanciations sociales obligent. Ils sont essentiels à la vie en société. Ils permettent des relations privilégiées qui nous manquent cruellement.

Liens avec la population

Malgré toutes ces contraintes, l'équipe du CCAS continue de s'investir pour recevoir, accompagner, motiver, orienter et écouter tous les Castelnaulais qui en font la demande. Des permanences les vendredis, organisées en binôme, nous ont permis d'échanger nos engagements dans les différents domaines sociaux où nous sommes investis. Après quelques mois, il apparaît que nos concitoyens choisissent de nous contacter directement par la Mairie. Nous vous invitons à prendre rendez-vous par ce biais. Quelques soient vos questions, vos attentes, vos besoins, pensez à nous solliciter.

Accompagnement des personnes

Nous continuons à vous accompagner pour vous permettre d'effectuer des démarches administratives ou autres qui vous sont délicates : logement d'urgence, logement social. Les formulaires nécessaires sont aussi disponibles à la Mairie.

Tenus au respect du secret, nous avons l'obligation de discrétion dans tous les domaines.

Le CCAS est aussi convié au suivi personnalisé des bénéficiaires du RSA sous contrat qui résident sur le secteur, ainsi qu'aux réunions interdisciplinaires du Plan Local d'Insertion et de l'Emploi.

Pour les jeunes de moins de 25 ans, sans emploi, la Mission Locale d'Insertion de Pézenas est le premier interlocuteur à contacter. Des stages et des formations qualifiantes vous sont réservés.

De nombreux acteurs médicaux, administratifs et sociaux, conscients des conséquences liées à la pandémie : isolement, difficultés économiques et familiales, recherche d'emploi, besoin de stage, aide à domicile, portage de repas, nous sollicitent pour leur servir de relais.



Entraide

Dans les situations précaires, des colis alimentaires sont financés par le CCAS, la demande se fait en Mairie avec le soutien logistique des associations locales.

Cette année, l'opération Colis de Noël a été un véritable succès solidaire. Vos nombreux cadeaux, déposés à la Mairie, ont été distribués par les Sapeurs-Pompiers Volontaires, devant les locaux du Secours Populaire de Florensac. Des paniers festifs, bien garnis, ont été fournis pour agrémenter les repas de Fin d'Année.

Grande surprise, les enfants ont rencontré le Père Noël qui leur a offert des cadeaux.

Cette note positive a été pleine d'émotion et d'espoir.

Nous vous remercions des dons, des aides et du soutien que vous nous apportez. Ils permettent de multiplier nos actions.

Le CCAS est l'acteur communal de la solidarité chargé d'accompagner les personnes en difficulté.



À l'école des petits Sautarochs

Malgré une rentrée sous le signe de la COVID et de cette crise sanitaire majeure, les 1ers mois d'école de l'année 2020/2021 se sont parfaitement déroulés. Depuis la rentrée des vacances d'automne, les élèves du CP au CM2 se sont très bien habitués au port du masque malgré ses désagréments. Voilà en images, un retour sur les projets menés entre septembre et décembre 2020 :

– L'ensemble des élèves de la Maternelle au CM2 ont pu bénéficier de quelques séances d'initiation au tambourin proposées par les membres bénévoles du Club Omnisport Castelnaulais que nous remercions chaleureusement.



– Toutes les classes ont participé à une journée «Nettoyons la Nature» en partenariat avec la Municipalité et l'association « Projet Rescue Ocean ». Les enfants se sont montrés très intéressés et motivés. Bravo à tous !



– Le COC a également prêté aux élèves de CM1/CM2 son matériel de Tennis de table afin de leur faire découvrir ce sport.



– Comme chaque année, le Père Noël est passé à l'école pour distribuer le livre offert par la Municipalité. Merci à lui de nous rendre visite chaque année !



– Et enfin le dernier jour d'école, la Coopérative Scolaire a offert aux élèves un spectacle plein d'humour qui leur a beaucoup plu, « le Noël de Jean Pain d'épices ».



– Nous avons clôturé cette semaine de Noël par le traditionnel goûter offert par la Municipalité. L'ensemble de l'équipe enseignante se joint à moi pour remercier la Municipalité et l'ensemble des agents qui œuvrent chaque jour à l'école et pour l'école. C'est grâce à un travail conjoint et serein que la rentrée et ces premiers mois de scolarité pour les petits Sautarochs se sont bien déroulés. Nous espérons que l'année 2021 sera placée sous le signe de la reprise des projets, des sorties et des moments de partages entre les élèves, leurs familles et l'ensemble des Castelnaulais. Bonne année 2021 à tous !

La Directrice, Julie Nadal



L'actu du service jeunesse

Le service Jeunesse comprend le centre de loisirs (ALSH), la garderie (ALP) et les adjoints d'animation (au titre d'ATSEM).

Cet été, nous avons dû fermer l'ALSH sur une grande partie du mois d'août. En effet, l'état sanitaire, la non-prise de vacances par l'équipe pendant le premier confinement et un effectif réduit d'encadrement de par l'absence d'anticipation de jobs d'été, nous ont obligés à prendre cette décision. Mais rassurez-vous, pour l'été 2021, nous reviendrons à une fermeture uniquement la semaine avant la rentrée pour le nettoyage des locaux et la préparation de la reprise. Nous profitons de ce mag' pour vous dire que nous sommes à la **recherche de stagiaires Bafa**. Faites-vous connaître auprès de la mairie !

Cet été nous a aussi permis d'investir une partie du jardin de Mr et Mme Peyroche à l'ombre et au frais grâce à l'installation d'une pataugeoire. Ceci va perdurer dans le temps car une partie de cette espace va être dédiée à l'École et à l'ALSH. En étroite collaboration, ces 2 services travailleront à la création d'un espace dédié à l'Écologie, au Recyclage et à la Nature avec potentiellement un poulailler, un jardin potager, des ruches, un lombricomposteur...

Cette espace pourra aussi servir à plus long terme à l'agrandissement de la cour de l'école.



À la rentrée, comme promis pendant la campagne, le poste d'agent d'animation à temps plein a été alloué à la Classe de Grande Section/Cours Préparatoire. Le départ du directeur de l'ALSH Karim Haddad, en cette fin d'année nous a obligés à une réorganisation du service. Elodie Bernard devient la directrice de l'ALSH, Elie Trinquier son directeur adjoint et Fanny Delcher, en CDD à temps partiel depuis 5 ans, s'est vue proposer un poste d'agent d'animation à temps plein. Jean-Sébastien Marin passe à temps-plein au titre d'ATSEM aux côtés d'Elisabeth Mateo. Sandrine Soriano et Laurie Bouisset viendront prêter main forte sur les temps de cantine.

Nous avons aussi réécrit le projet éducatif et le règlement intérieur de l'ALSH qui est disponible en mairie.

En vue des Jeux Olympiques Paris 2024, un projet de Classe Olympique a été proposé à l'école par le Comité Départemental Olympique du Sport Français. Ce projet a été très bien accueilli par les enseignants et va faire partie des projets à venir.



Enfin, en ce début d'année, les inscriptions pour la cantine et l'ALSH peuvent se faire par l'intermédiaire du site PARASCOL (www.monespacefamille.fr). Les règles d'inscription à la cantine restent les mêmes. À la prochaine rentrée de Septembre 2021, la garderie passera aussi par ce site.



Le petit patrimoine

Un appel à projet est proposé par l'AGGLO pour la restauration du petit patrimoine en 2021. Ce dispositif d'aide intercommunal peut subventionner à hauteur de 50% les travaux de certains éléments patrimoniaux construits ou réalisés dans une période allant du Moyen-Age jusqu'au milieu du XXème siècle dont le petit patrimoine lié à l'urbanisme, à l'architecture publique (hôtel de ville, école, église), aux jardins et aux paysages, aux limites (murs et murets), à l'eau (ponts, fontaines, lavoirs, puits), à la mémoire (monuments funéraires), à la culture (calvaires, croix de mission...) ou aux activités agricoles (murets de pierre)...

La municipalité s'engage à monter un dossier pour un de nos petits patrimoines et espère que notre demande sera retenue afin de bénéficier de cette aide !

La participation au loto du patrimoine 2021 est également dans les projets... à suivre.



Restauration de la chapelle du château



Propriétaire depuis 2005 du château féodal de Castelnaud de Guers, l'agglo Hérault Méditerranée a entrepris des travaux d'urgence pour restaurer la chapelle castrale très endommagée par l'usure du temps et le manque d'entretien.

Menacée d'effondrement, les entreprises ont dû intervenir pour consolider la voûte, stabiliser et conforter l'édifice qui présente d'importantes fissures. Des travaux d'étaie, de jointement, de réfection de la couverture ont été engagés pour préserver ce témoignage patrimonial unique pour cette période.

La chapelle du château est en effet, une des plus anciennes chapelles romanes fortifiées de notre territoire. Construite au début du 12ème siècle, sur l'emplacement d'une chapelle primitive, la chapelle Saint Jean est accolée au château qui surplombe la plaine viticole, offrant aux visiteurs un panorama exceptionnel de la basse vallée de l'Hérault. Le chantier porté par l'Agglo, d'un montant de 206 446€, a bénéficié d'une subvention de 55 637€ de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. L'agglo a également financé la sécurisation du toit du château.



Journées du Patrimoine

Castelnaud de Guers a ouvert son patrimoine malgré la COVID. Les 18, 19 et 20 septembre ont eu lieu *Les journées du patrimoine* avec la thématique « Patrimoine et éducation, apprendre pour la vie ». Pour cette occasion, la municipalité a sollicité les associations pour faire découvrir notre beau village. Ainsi, l'ASPAHC, le club photo de Castelnaud, La Tropa del Garrigo, Le loup et la fée, le COC se sont mobilisés durant le weekend pour faire découvrir et partager les sites, l'histoire du village, l'animal totemique ainsi que le sport local du tambourin à travers des expositions, des visites guidées et des déambulations.

Les visiteurs ont pu ainsi découvrir l'histoire et les traditions castelnaulaises dans le respect bien sûr des règles sanitaires du moment.



Le sarcophage de Piquetalen



Conservé au Louvre, le sarcophage de Piquetalen est actuellement exposé au musée du Louvre-Lens.

Ce sarcophage de marbre blanc datant du VI^e siècle, orné d'un christ bénissant, entouré de St Pierre et St Paul, avec un décor de pampres et portant le chrisme sur son couvercle, aurait été découvert sur le domaine de Piquetalen, à la sortie du village selon la tradition orale.

Il provient en fait de l'ancienne église Sainte-Eulalie du Pouget et a été acheté par le comte Curée qui l'a ramené pour ses collections dans sa propriété du domaine Piquetalen à Castelnaud. Il servit d'abreuvoir jusqu'à son départ pour le musée du Louvre.

Une réplique de ce sarcophage se trouve dans la salle du conseil municipal. L'objectif de l'équipe est qu'elle puisse être exposée au public, notamment grâce au projet d'ouverture d'une maison du patrimoine.

Moyen Âge / Chrétienté d'Occident, les premières églises
Middle Ages / Western Christianity: The First Churches
Middelleeuwen / Het christendom in het Westen: de eerste kerken

601

Castelnaud-de-Guers (France)

Vers 550-600

Sarcophage : le Christ, deux apôtres et décor végétal

Marbre

Sarcophagus: Christ, two apostles and foliate decoration

Marble

Sarcofaag: Christus, twee apostelen en plantenmotief

Marmer

Achat, 1923
MND 1406

Propreté du village et traitement des ordures ménagères

Nous produisons tous des déchets : ordures ménagères et autres encombrants.

Le bilan fait état de nombreux dépôts sauvages et de déchets qui sont jetés dans nos rues et nos chemins. La demi-journée de ramassage collectif de novembre a été édifiante. Ces objets et plastiques récoltés auraient dû être déposés dans des poubelles.

Certains quartiers font régulièrement l'objet de réclamations pour des poubelles renversées, avec des ordures étalées sur la voie publique, ailleurs les containers individuels restent à demeure au point de ramassage. Des points d'apports collectifs ont été placés dans le centre du village début mars 2020 pour éliminer ces désagréments. Leurs emplacements sont à modifier :

- Un se trouve face à la Porte Minerve, point de départ des visites organisées du village, à quelques mètres des commerces. Il occupe 2 places de parking particulièrement rares et utiles ;
- Un second a été posé sur le trottoir, en vis-à-vis d'habitations, contigu à la terrasse du bar.

Ces 2 emplacements entraînent des nuisances pour les riverains et les commerçants. Ils sont aussi utilisés par de nombreux automobilistes qui s'arrêtent pour y déverser leurs ordures. De nombreuses bouteilles de verre sont déposées alors qu'aucun collecteur

n'est prévu à cet usage. Des cartons et encombrants sont aussi déposés au lieu d'être apportés à la déchetterie.



- Un autre encore Place du Jeu de Ballon dont les déchets mal déposés s'éparpillent autour du point d'apports volontaires. Une colonne à verre est présente mais des sacs de bouteilles sont posés à même le sol. A cet endroit aussi le choix de l'emplacement a oublié la mise en valeur du Patrimoine.

Des distributeurs de sacs et des poubelles de ville sont répartis, pourtant les rues sont jonchées d'excréments d'animaux et de masques.

Ce constat est à l'opposé de l'image de notre village que nous espérons tous : un village propre, un patrimoine médiéval mis en valeur et le respect des règles de propreté pour un cadre de vie agréable et accueillant.

D'autres Points d'Apports Volontaires sont à prévoir.

Le traitement des ordures ménagères est l'affaire de tous, le tri sélectif est une démarche volontaire qui s'accroît pour la valorisation des déchets recyclables. L'évolution de notre société s'oriente vers une gestion durable et raisonnée pour l'environnement d'autant plus en matière de gestion des déchets. La collecte est automatisée, les Agents du SICTOM ont interdiction de manipuler les ordures et les sacs lors du ramassage pour préserver leur sécurité sanitaire.

Les obligations de distanciations actuelles ont rendu impossibles les réunions publiques prévues, pour connaître vos attentes et envisager ensemble des solutions. Des sondages sont envisageables et toute idée à étudier.

Nous comptons sur votre collaboration.



Des dépôts sauvages de déchets au quotidien

Lorsque vous vous baladez dans la garrigue ou dans le village c'est très régulièrement que vous pouvez remarquer des dépôts sauvages d'ordures. Lorsque nous sommes prévenus, nous nettoyons dans la mesure du possible : aux abords des routes de Florensac et Pinet, sur les sites Font du Loup, le Vignal, les Fontenelles, Pioch de My, St Antoine ...

Lorsque nous identifions l'auteur, la policière municipale le convoque pour nettoyer le site.

Sur les terrains privés, les propriétaires sont contactés afin de ramasser leurs détritrus.

Poursuivons nos efforts pour rendre ce que nous devons à minima à la nature ... sa propreté !

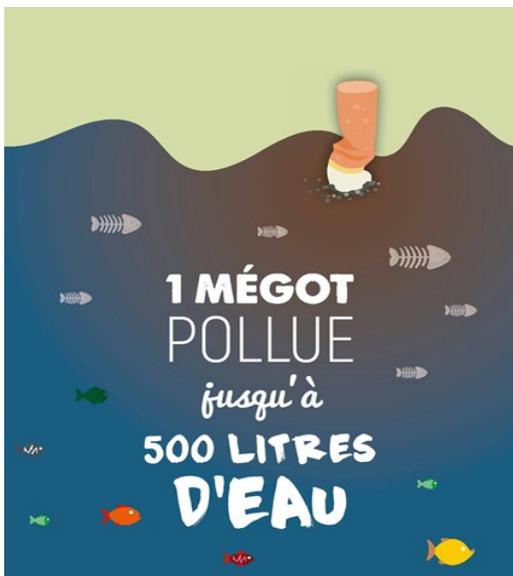
Stop aux mégots à Castelnau

Pour endiguer ce fléau que sont les mégots de cigarettes jetés par terre, des « boîtes à mégots » vont être installées dans la commune. Dans les zones de convivialité et de regroupements comme les commerces, les terrains de sport, la salle polyvalente, la salle du peuple, l'école ... environ vingt cendriers seront disposés au premier trimestre 2021.

Afin d'être reconnaissables, les enfants du centre de loisirs vont les décorer. Ce sera l'occasion d'aborder avec eux le sujet du recyclage des déchets.

En effet, comme un mégot même dans un cendrier reste un déchet très polluant, la société MEGO se chargera de venir les collecter afin de les dépolluer et de les recycler. Ainsi ce déchet sera traité à 100% et ne polluera plus nos sols, l'eau et les océans.

Nous vous demandons de bien vouloir respecter la nature et de veiller à jeter votre mégot dans un cendrier ... il sera collecté!



Les masques sont à jeter impérativement dans votre sac d'ordures ménagères



www.sictom-pezenas-agde.fr

Déchets et tri sélectif

Les différents bacs de collecte :

La poubelle verte est destinée aux ordures ménagères. Elle doit être sortie le **lundi soir**.

La poubelle orange est destinée aux déchets Bio. Elle doit être sortie le **jeudi soir**.

La poubelle-jaune est destinée à recueillir les emballages ménagers recyclables. Ceux-ci doivent être jetés en vrac (et en aucun cas dans des sacs en plastique). Ce bac doit être sorti le **vendredi soir**.

Les conteneurs à verre sont situés Rue Beauegard - Chemin de l'Espoutel - Avenue de Florensac - Place du Jeu de Ballon - Route d'Aumes

Les conteneurs à textile sont situés Parking du cimetière - Avenue de Florensac - Lotissement Beauegard

Les points de regroupement :

Les conteneurs doivent être sortis au point de regroupement à partir de 20 heures la veille du jour de collecte et être rentrés le plus rapidement possible après le passage de la collecte. Ils ne doivent en aucun cas rester en permanence sur la voie publique, sous peine de sanctions.

Journée « Nettoyons la nature »

Samedi 3 Octobre a eu lieu notre première journée d'action citoyenne pour **NETTOYER LA NATURE** à **CASTELNAU**. Cette marche eco-citoyenne a été organisée avec la chaleureuse participation de l'association **PROJECT RESCUE OCEAN**. Une soixantaine de participants de tout âge était présente sans oublier la mascotte Bouriquette ! Merci à toutes et à tous.

Six groupes se sont répartis dans le village, le départ a été donné devant la Mairie. En seulement 2H de marche dans six quartiers différents nous avons ramassé près de 600KG de déchets, pneus, canettes, mégots, jantes, bouteilles, papiers, même un canapé a été trouvé... la récolte était variée.

Tous ces déchets ont été triés par catégorie et le service de l'Agglo est venu les récupérer pour les apporter à la déchetterie.

Un café d'accueil et un apéritif de remerciements ont été offerts par la municipalité à tous les participants. C'est donc dans la bonne humeur que s'est déroulée cette première action citoyenne.

Suite aux retours positifs des participants, le RDV est pris pour la seconde édition en 2021 !



Des jardins partagés à Castelnau : êtes-vous intéressés ?

C'est un projet que nous souhaitons apporter et porter si les Castelnaulais se déclarent intéressés !

Qu'est-ce qu'un jardin partagé ?

Un lieu de convivialité où toutes les personnes n'ayant pas de jardin pourront louer à l'année une parcelle de terrain afin d'y cultiver leurs propres légumes, fruits ou fleurs ! La municipalité a déjà le terrain qui pourrait parfaitement se prêter à ce projet.

Si vous êtes intéressés, envoyez-nous un email à l'adresse suivante infos@castelnau-de-guers.com ou venez directement en Mairie pour vous inscrire.



Jardins partagés de Montagnac que nous sommes allés visiter

COC - Club Omnisports Castelnaulais



Malgré la situation compliquée que nous traversons, toutes les sections avaient pu reprendre leurs activités au mois de septembre. Malheureusement, avec les dernières mesures sanitaires annoncées, les différents cours ont dû être suspendus.

A l'heure actuelle, seules les activités sportives pour les mineurs sont autorisées en extérieur depuis le 16 janvier.

En attendant de vous retrouver, toute l'équipe dirigeante du club omnisports vous adresse ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

C'est l'occasion pour nous de mettre en avant une section chère au club omnisports, l'école de tambourin.

Les interventions de bénévoles au sein de l'école et du centre aéré ont porté leurs fruits. Une vingtaine d'enfants de 5 à 11 ans est présente aux entraînements du vendredi soir. Deux équipes, une poussin et une benjamin, ont été engagées en championnat cette saison. C'est une grande satisfaction pour le club.

Nous espérons vivement pouvoir reprendre rapidement les activités pour les adultes.



Le Téléthon 2020 a été différent cette année. En effet, les activités programmées habituellement (notamment sportives) n'ont malheureusement pas pu avoir lieu.

Mais les castelnaulais ont su rester solidaires pour l'événement !

Les associations, de leur côté, ont fait preuve d'imagination pour mener des actions tout en respectant les mesures sanitaires. Cette année, Etienne Chambrelan président de l'AMSC (Association Multisports et Culturelle) s'est proposé pour récolter et centraliser les dons.

La municipalité a voté en conseil municipal un don de 1000 euros pour l'AMF Téléthon. De plus, une tombola organisée par l'AMSC a rapporté 1030 euros et 870 euros ont été récoltés de la part d'autres associations et dons privés.

Cette remise des dons a été officialisée lors du marché de Noël. La situation sanitaire n'a pas réussi à mettre à mal l'esprit de soutien et d'entraide de notre village !



Club du 3^{ème} âge

La Présidente Mme Roumégoux et tous les membres du bureau souhaitent à tous les adhérents du Club du 3^{ème} AGE une Bonne Année, une Bonne Santé et, le plus tôt possible, la reprise de toutes nos activités et de tous nos voyages. A très bientôt Avec nos remerciements La secrétaire, Mme Segura

Les chats libres de Castelnaud de Guers

Notre petite association qui poursuit ses activités malgré les contraintes sanitaires vous adresse ses meilleurs vœux pour 2021.

Le marché de Noël de Castelnaud de Guers a apporté une petite bouffée d'oxygène dans nos maigres finances.

Un grand merci à tous ceux qui sont venus à notre stand et ont été séduits par les jolies créations de Colette, notre généreuse bénévole que nous remercions, et les confitures de Nicole.

Nous ne faisons plus d'assemblée générale depuis 3 ans car nous n'avons pas les moyens financiers de souscrire à une assurance. Toutefois, le bilan annuel de nos activités et le bilan financier sont déposés en mairie pour être affichés afin d'informer la population. Stérilisations, soins et euthanasies ont été assurés en 2020 malgré la crise pour nos chats errants. Les chatons lâchement abandonnés par les propriétaires sans scrupules ont été sauvés malgré notre manque cruel de familles d'accueil.

La cotisation de notre adhésion n'a pas augmenté malgré nos difficultés financières, 10 € ce n'est pas énorme pour soutenir nos efforts et améliorer les conditions de vie de nos minous des rues. Nous remercions les deux personnes qui nous ont sollicités pour régler leur cotisation et renouveler leur adhésion.

Bien amicalement à tous ceux qui suivent notre action.

Le bureau de l'association

L'ASPAHC - Association Sauvegarde Patrimoine Archéologique et historique de Castelnaud

L'événement majeur en cette nouvelle année, si tenté que la situation sanitaire nous permette de le concrétiser, sera l'organisation du **trentième anniversaire de la fondation de l'ASPAHC**.

Cette manifestation se déroulera les 12 et 13 juin 2021 et elle sera placée sous le parrainage de Michel Christol, professeur émérite, spécialiste de l'Antiquité romaine qui fut professeur à l'université de Paris -I Sorbonne et qui est originaire de notre commune.

Plusieurs conférences seront organisées avec des invités appartenant à différents organismes, CNRS, Inrap, DRAC Occitanie qui feront le point sur leurs derniers travaux dans les domaines de la géologie, de l'archéologie de l'histoire et de la paléontologie.

Une plaquette retraçant les trente années d'existence de l'ASPAHC sera éditée à cette occasion.

Nous espérons aussi pouvoir organiser comme tous les ans en février notre assemblée générale.

Les adhérents et nouveaux membres peuvent régler la cotisation 2021 (15€) par chèque à l'ordre de ASPAHC adressé 8 bis place de la mairie.



Le CPCG - Club Photo Castelnaud de Guers

Le CLUB PHOTO DE CASTELNAU DE GUERS vous souhaite une bonne année en espérant que 2021 nous permettra de reprendre toutes nos activités: ateliers, sorties photographiques, expositions etc.

En attendant, nous continuons à échanger des images sur les réseaux sociaux, à couvrir certaines activités du village et à participer à des séances de formation sur Skype, mais la convivialité des échanges au sein du club nous manque!

Car le CPCG, c'est aussi ça!

Le livret de notre exposition "*Images de notre village*" est dorénavant disponible à la vente à l'épicerie "Les Courses du Jour". Merci à Katie, David et Céline.

Contact: Gérard Guiraud, Président, 3, rue des Jasses

Téléphone: 04 67 98 88 19 ou 06 82 85 88 85

Courriel : clubphoto.cg@gmail.com

Site:

<https://castelnaudeguers.wixsite.com/club-photo>

Page facebook

<https://www.facebook.comclubphoto.Cast/elnaudeGuers/>



Jobs d'été

La commune recrute des jeunes de 16 à 18 ans pour les « jobs d'été » prévus pour les mois de juillet et d'août 2021. Les contrats sont de 20 heures hebdomadaires durant 2 ou 3 semaines suivant le nombre de demandes. **Si vous êtes intéressés, contactez la mairie au 04 67 98 16 93.**

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS DE CASTELNAU-DE-GUERS

Comité FNACA et Union Héraultaise

Chers Adhérents, chers sympathisants et amis,

Permettez -moi de vous présenter tous mes vœux pour cette nouvelle année 2021 qui j'espère sera meilleure que 2020 !!!

Il faut croire que ce virus sera enfin maîtrisé (le vaccin arrive !) afin que nous puissions enfin vivre normalement, que nous puissions nous retrouver dans les cérémonies, les Assemblées Générales, les repas etc....

BONNE ANNEE 2021

BONNE SANTE pour vous et votre famille !!!

Le président : Francis Arnaud



AC3

En 2021, tous dehors !
L'AC3 vous propose, pour cette année 2021, une balade de découverte et une marche santé par mois.

Les **Balades de découverte** (31 janvier, 28 février et 28 mars, pour le 1er trimestre) vous permettront de partager vos connaissances et de découvrir notre territoire.

Au programme : Balade et atelier de cartographie participative, rencontre avec Uta et son troupeau dans le cadre d'une sortie sur les espaces ouverts, balade «orchidées », fête de la nature au mois de mai...

Sur simple demande vous recevrez par e-mail dans les 15 jours précédant la sortie, les informations nécessaires (thème, horaires, équipement à prévoir).

Contact : Ariel au 07.85.38.41.07



La **Marche santé** est une activité adaptée pour celles et ceux qui veulent profiter du plein air avec des marches courtes sans dénivelé et d'intensité modérée, idéale pour celles et ceux qui ont une progression de marche lente, la marche santé est aussi un moment de partage.

Pour le 1er trimestre les dates sont les suivantes : 14 janvier (sous réserve des mesures sanitaires), 11 février, 11 mars.

Contact : Bernard au 06.83.50.74.98

Notre assemblée Générale se tiendra le DIMANCHE 17 JANVIER sous une forme inédite et sur notre terrain de jeu favori ... **DEHORS !!! Rendez vous à l'ERMITAGE SAINT ANTOINE à 14h30.** Le montant de la cotisation annuelle est de 20€/ an, le coût de chaque sortie est de 3€.

Au plaisir de cheminer avec vous !





Généralions Castelnau

L'Association Généralions Castelnau vous souhaite une bonne année 2021 !!! La santé est la priorité dans ce contexte interminable de crise sanitaire, mais nous vous souhaitons également beaucoup d'Amour et de réussite et espérons profondément pouvoir réorganiser des sorties et soirées et pouvoir faire la fête avec vous dans un climat serein.

Notre Assemblée Générale a eu lieu début décembre avec des bilans moral et financier très allégés, n'ayant pu malheureusement ne faire que peu de manifestations cette année, à savoir : l'organisation de la fête votive (janvier), une Castel'Soirée (février), la chorale gospel et une aide aux courses de première nécessité pour les castelnaulais isolés pendant le premier confinement.

Trois membres actifs ont quitté l'association alors que deux nouveaux membres l'ont intégrée. Le nouveau bureau a été voté : Arnaud OZERAY Président, Maëva PUGET Présidente adjointe, Sandrine ELICES Secrétaire, Aurély REBOUTA Secrétaire adjointe, Laurent MAYOT Trésorier, Patricia COSTES Trésorière adjointe.

Nous avons pu reprendre les cours de Gospel au mois de septembre avec Rachel RATSIZAFY et Cédric CHAUCHEAU, mais cette reprise très prometteuse avec une quarantaine de choristes motivés et passionnés, n'a été que de courte durée car suite aux nouvelles mesures gouvernementales liées à la crise sanitaire, nous avons été contraints d'interrompre les répétitions en présentiel. Ne perdant pas espoir nous avons continué à nous retrouver tous les lundis pour des débriefings en visio en attendant des « Happy Day »...

Enfin, pour terminer cette année sur une note positive, nous nous sommes proposés pour apporter notre aide au Père Noël. C'est donc, en notre qualité de messager de ce dernier que nous avons déposé, devant l'école, une boîte aux lettres afin que les enfants puissent y poster leur liste. La magie a opéré car nous avons collecté une soixantaine de jolies lettres auxquelles, bien entendu, le Père Noël a personnellement répondu.

En attendant des jours meilleurs nous restons unis, motivés et pleins de projets pour cette nouvelle année 2021...

Maëva PUGET



COUSIDO DE PLEG A PLEG

L'association Cousido de Pleg a Pleg souhaite à toutes et à tous une BONNE ANNÉE 2021 faite de SANTÉ, de LIBERTÉ et de JOIE.

Ses présidente, secrétaires et trésorière souhaitent tout particulièrement à ses adhérentes beaucoup d'idées, de projets et de nouveautés en couture, tricot, crochet et broderie. Elles espèrent vous retrouver bientôt. Catherine GONTY



Expression des élus minoritaires

Très chers concitoyens,

La loi Notre de 2015 que nous avons combattue en son temps car elle comportait des pertes de compétences pour les départements et les municipalités, (les deux échelons les plus accessibles de notre République), au profit des régions aujourd'hui très puissantes et des communautés d'agglomérations est entrée en vigueur lors du renouvellement des conseils municipaux.

Afin de permettre l'adoption de cette loi, le législateur y a également intégré quelques avancées dans le mode de fonctionnement des organes dirigeants de ces collectivités territoriales, donnant aux élus n'appartenant pas à la majorité le droit d'expression sur tous les supports d'information, et cela à partir de 1000 habitants.

Mais ce texte donne surtout plus de droits à tous les élus des conseils municipaux de 2020.

2020 qui se termine restera gravée dans les mémoires.

2021 arrive avec son flot de vœux, de souhaits, de promesses.

Ah, si ces vœux et ces souhaits pouvaient être exaucés !

Pour les promesses, nous préférons les laisser aux spécialistes en la matière, mais il est vrai qu'il est très agréable de les entendre et d'y croire !

Les élus de la liste « Engagés pour l'Avenir », toutes celles et ceux qui les accompagnent et les soutiennent vous présentent leurs très sincères vœux de Bonheur, de Santé, de Paix, de Solidarité et vous souhaitent une excellente Année 2021.

Roland Cros 0682820035- Séverine Ozeray 0627233290- Jean-Charles Sers 0638651304

Ordonnance pénale

On peut ne pas apprécier ce que fait la municipalité, mais on ne peut pas impunément écrire n'importe quoi sur les réseaux sociaux, et encore moins insulter, caché derrière son écran.

Pour avoir insulté gravement le maire dans sa fonction, un castelnaulais a été condamné par le tribunal à verser 1500 € et à effectuer un stage de citoyenneté. Cette somme sera versée au CCAS.

Depuis un certain temps, quelques excités diffusent de fausses informations et se permettent de diffamer les élus. Ce comportement est également condamnable et sera condamné si cela continue.

Tribunal judiciaire de Béziers
Président du Tribunal judiciaire de Béziers
93 avenue du président Wilson
34500 BEZIERS

N° Parquet : 20321000025
N° minute : [REDACTED]/2020

Ordonnance pénale

Nous, Luc BARBIER président au Tribunal judiciaire de Béziers,

Vu l'article 495 et suivants du code de procédure pénale ;

Pour les faits de OUTRAGE A UNE PERSONNE CHARGÉE D'UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC commis le 21 octobre 2020 à CASTELNAU DE GUERS ...

Condamne [REDACTED] au paiement d'un(e) amende(s) de cinq cents euros (500 euros) ;

à titre de peine complémentaire

Ordonne à l'encontre de [REDACTED] l'obligation d'accomplir un stage de citoyenneté, ce stage est à effectuer dans un délai de SIX MOIS à compter de la notification de l'ordonnance pénale aux frais du prévenu ;

SUR L'ACTION CIVILE : ...

Recevons MICHEL Didier en sa constitution de partie civile ;

Condamne [REDACTED] à payer à MICHEL Didier, partie civile, la somme de mille euros (1000 euros) au titre de dommages-intérêts pour tous les faits commis à son encontre ;

En outre, Condamne [REDACTED] à payer à MICHEL Didier, partie civile, la somme de 500 euros au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale ;

Etat civil

RGPD - Règlement Général sur la Protection des Données

Afin de respecter votre vie privée, la publication dans le bulletin municipal des naissances, mariages et décès nécessite votre accord.
Une demande d'autorisation a été transmise aux familles.

Naissances



Dany DANGAIN
Orphée DROPSIT BENOÎT
Romane MOREL
Weyny GONZALEZ
Ethan PARRA

Mariages



OUARCHITI Rachid
et
LECLÈRE Laurie

GENIEIS Jonathan
et
EXPOSITO Eve

PERAL Patrick
et
DEMORE Sophie

Décès



Gilberte PETIT née BRENGUES

Denise LOPEZ née VILLOING

Rafael MORGADO ADAMES

Michel LAHOZ

Pierre SOULIÉ

Colette MARTINEZ née AUBERT

Marie Claire CAUQUIL née BONIOL

Augustin GUIRAUD

Monique JOULIAN née POUZOULET

Sylvette QUINTANA Née RUBIO

Mariana MORGADO ADAMES
née MARIN CORREA

Marie PUECH née GRIMAL

Infos pratiques

La mairie

Accueil du public

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
9h00/12h00 - 16h00/18h00

Mercredi

9h00/12h00

Agence postale municipale

Du lundi au vendredi

9h00/12h00

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

16h00/18h00 **uniquement les retraits de colis et lettres recommandées**

Contacts

Laurie Bouisset

accueil@castelnau-de-guers.com
04 67 98 13 61

Martine Lahoz

finances@castelnau-de-guers.com
04 67 98 16 93

Marion Rubio

communication@castelnau-de-guers.com
04 99 41 00 09

Claudia Weichert

urbanisme-elections@castelnau-de-guers.com
04 67 98 16 94

Le centre de loisirs

enfancejeunessecdg34120@gmail.com
04 67 30 29 59

L'école

04 67 98 98 32
ce.0341074h@ac-montpellier.fr

Professionnels de santé

Debayle Martine, **orthophoniste**

7 bis avenue des Sautarochs - 04 67 31 47 07

Micheli Sylvie, **psychologue, psychologue holistique, hypnose**

22 rue du Peyral - 04 67 98 37 86

Raymond-Laurès Françoise, **psychologue**

5 place du jeu de Ballon - 04 67 90 75 03

Suchet de Rus Sabrina, **développement personnel et hypnothérapeute**

1 rue des oliviers - 07 81 30 76 75

Appels d'urgence

- Centre antipoison : 04 91 75 25 25 ou 04 61 49 33 33 ou 15
- ErDF Urgence dépannage électricité : 0 972 675 034
- Urgence Sécurité gaz (GrDF) : 0 800 473 333
- Gendarmerie : 04 67 98 13 65
- Police nationale : 17
- Sapeurs pompiers : 18 ou 112
- Urgences médicales / Samu : 15
- Pharmacies de garde (Serveur vocal) : 32 37 (Service facturé 0,34 €/minute)